



2

Je déclare mon médecin traitant

1



Je choisis mon
médecin traitant



COMMENT CHOISIR MON MÉDECIN TRAITANT ?

- Tout médecin, généraliste ou spécialiste, quel que soit son lieu d'activité, peut remplir ce rôle.
- Il doit donner son accord pour être votre médecin traitant.
- Pour les enfants de moins de 16 ans, il n'est pas nécessaire de déclarer son médecin traitant.

2



Je remplis le
formulaire



COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE ?

- Télécharger le formulaire de déclaration du choix de médecin traitant.
- Demander à votre médecin traitant de remplir les informations le concernant et de signer.
- Remplir les informations vous concernant et signer.
- Pour les bénéficiaires de moins de 18 ans, le formulaire doit être signé par l'un de leurs parents.

3



J'envoie le
formulaire



COMMENT ENVOYER LE FORMULAIRE ?

- Envoyer le formulaire complété à votre organisme conventionné en charge de votre assurance maladie
- Pour connaître les coordonnées de votre organisme conventionné, vous pouvez consulter [la liste des OC par région](#) sur le site www.secu-independants.fr/oc

+ À NOTER

En cas de changement de médecin traitant, il convient de transmettre un nouveau formulaire de déclaration. Si vous n'avez pas déclaré de médecin traitant, ou si vous consultez un autre médecin que votre médecin traitant sans être orienté par celui-ci, vous êtes hors du parcours de soins coordonnés et vous pourriez être moins bien remboursé.